



UNION PAYSANNE
L'Alliance de la Terre et de la Table



UNION PAYSANNE
ACÉRICOLE

Union paysanne
C.P. 899, succursale Bureau Chef
Lachute, Québec J8H 4G5
Tél. (450) 230-5046
paysanne@unionpaysanne.com

Communiqué pour diffusion immédiate

Sirop d'érable: Des gardiens de la GARDA sur des fermes

Lachute, mardi 31 mars 2015: À l'aube de l'ouverture de la saison de l'érable, un climat de peur s'est installé en acériculture au Québec et ce n'est pas en raison du climat. Des reportages ont montré encore une fois hier que la Fédération des producteurs acéricoles du Québec fait la loi dans les érablières. S'appuyant sur des lois immorales, la FPAQ a placé, sur des entreprises acéricoles familiales, des gardiens de la compagnie Garda afin de veiller à ce que les fermes respectent les règlements du syndicat. Sommes nous rendu au temps de la prohibition syndicale?

«C'est honteux, une comédie! La population québécoise doit savoir aujourd'hui qu'un syndicat a pris le contrôle du sirop d'érable québécois et force l'ensemble des acériculteurs à se conformer à des règles dignes du rideau de fer», affirme Benoit Girouard, président de l'Union paysanne. Que des entreprises familiales et des coopératives aient depuis 150 ans commercialisé le sirop d'érable directement avec des acheteurs et avec la population, ça ne compte plus. Depuis 10 ans, en toute légalité, le sirop d'érable du Québec se retrouve être la propriété d'un syndicat, avec la bénédiction des lois agricoles.

«Maintenant qu'on a perdu 10% du marché mondial, que des entreprises transfèrent aux États-Unis, qu'on se fait intimider à coups d'avocats et qu'on est plus chez nous dans nos érablières, est-ce que le ministre Paradis va saisir qu'il y a urgence d'agir?», ajoute Daniel Gaudreau, représentant acéricole de l'Union paysanne.

En 2015, la FPAQ s'est promis de donner un grand coup en terme de poursuite face aux acériculteurs qui ne veulent pas rentrer dans le rang et elle tient parole. *«La commercialisation des produits agricoles contrôlée par un syndicat en situation de monopole ça ne vous rappelle pas l'Union soviétique?»,* ajoute Maxime Laplante, vice-président de l'Union paysanne.

Depuis 10 ans, les griefs contre la FPAQ et son agence de vente obligatoire s'accumulent. Les producteurs acéricoles n'arrivent toujours pas à se faire payer en entier. *«Il faut le dire et le redire; quel entrepreneur accepterait année après année de ne pas être payé en entier?»,* ajoute Daniel Gaudreau. C'est ce qui explique pourquoi un très grand nombre de producteurs acéricoles contourne cette agence de vente. Il y a ceux qui se font prendre et ceux qui ne se sont pas encore fait prendre. Ce que la FPAQ taxe d'illégalité est en fait le commerce normal. *«Qui accepterait de voir un syndicat contrôler le produit qu'il a fait, choisir à qui le produit sera vendu et ne pas être payé au complet?»,* ajoute Maxime Laplante.

Le rapport Pronovost n'avait-il pas demandé au gouvernement de revoir la loi sur la mise en marché agricole, en soulignant que dans le cas des agences de vente «**Il s'agit, dans les faits, d'un monopole, d'un cartel organisé par une loi**» ?

L'Union paysanne, de façon urgente, demande au ministre de l'Agriculture Pierre Paradis d'agir. Nous sommes en 2015 et nous continuons d'appliquer en agriculture au Québec des règles des années 70 issues d'un concept honteux de monopole. Le garde-manger des Québécois est bel et bien contrôlé par un syndicat qui laisse les agriculteurs sans défense.

Nous réitérons donc notre demande au ministre Pierre Paradis de...

- *déclencher dans les plus brefs délais une enquête sur l'agence de vente de la FPAQ afin de déterminer si, dans sa structure actuelle, elle nuit à la pérennité du secteur acéricole*

et, durant le temps de l'enquête, de...

- *surseoir à toutes les poursuites et enquêtes amorcées par la FPAQ contre des producteurs acéricoles.*

-30-

Pour information :

Benoit Girouard
Président Union paysanne
450-495-1910

Daniel Gaudreau
représentant comité-acéricole
819-657-4528

Aide-mémoire

«Ce qu'il faut savoir cependant, c'est que depuis des mois, l'entourage de la Ministre elle-même nous incite à manifester et à étirer les procédures en prévision de «changements qui ne sauraient tarder». Des producteurs se sont fait conseiller de ne pas payer les pénalités qu'on leur réclame ou de faire remettre leur comparution. Pour justifier ces délais, on nous a annoncé la nomination imminente d'un nouveau président et de nouveaux régisseurs à la Régie des marchés. La Ministre Gauthier elle-même, lors d'un souper-bénéfice, a encouragé un groupe de producteurs à manifester pour lui permettre de justifier une intervention. Mais il ne se passe toujours rien, bien au contraire, et nous risquons tous d'écoper pour avoir obéi à ces promesses. **Extrait, lettre au Premier ministre Jean Charest, Union paysanne acéricole, 17 septembre 2004.**

Marché

- ✗ Au Québec, le potentiel de production est évalué à près de 100 millions d'entailles, soit presque 2,5 fois le nombre d'entailles actuel. Cependant, il y a lieu de noter que le potentiel de développement est encore plus grand du côté américain, où il est estimé à près de 2 milliards d'entailles, ce qui en fait un important concurrent potentiel. **source: Monographie de l'industrie acéricole du Québec (2e édition 2011).**
- ✗ La concurrence américaine est une importante préoccupation pour l'industrie québécoise de l'érable. En effet, les taux de croissance annuels moyens de plusieurs indicateurs de production des États-Unis (nombre d'entailles, rendement à l'entaille et production de sirop) ont été largement supérieurs à ceux du Québec durant ces cinq dernières années. **source « Monographie de l'industrie acéricole du Québec (2e édition 2011)**
- ✗ Selon le Conseil de l'Industrie de l'Érable, le principal défi que l'industrie de l'érable du Québec doit relever au cours des prochaines années est la concurrence de plus en plus importante des producteurs des États-Unis dont la production ne cesse de croître. À ce titre, le CIE précise que les entreprises américaines se procurent des équipements de pointe et visent à augmenter encore leur niveau de production. Cette croissance aura des conséquences pour les transformateurs du Québec car :
 - comme les prix au Québec sont régis par une Convention de mise en marché et donc connus de tous, les américains peuvent déterminer leurs prix en conséquence;
 - ces prix étant inférieurs, il y a un risque pour le Québec de perdre des parts de marché;
 - lorsque le volume de la production américaine sera suffisant (certains prévoient d'ici 2016), il y a risque que des tarifs douaniers soient imposés à la frontière américaine sur les produits du Québec, limitant ainsi les exportations. **source « rapport d'évaluation périodique acériculture-RMAAQ 2011.**
- ✗ «..les parts de marché du Québec sont passées de 78 %, lors de la période 2002 à 2006, à 69 % pour la période 2010 à 2013.» **source: rapport Forest-Lavoie 2014**

- ✘ «...le Québec dépend beaucoup des marchés d'exportation dans la mesure où environ 85 % de la production acéricole québécoise est écoulee sur ces marchés (États-Unis et autres pays). Bien que les États-Unis représentent la part du lion des exportations acéricoles québécoises (et canadiennes), les volumes de produits acéricoles exportés vers ce pays sont en stagnation depuis 2007. » **source: rapport Forest-Lavoie 2014**

Relation avec la FPAQ

2007-Évaluation périodique RMAAQ

- ✘ Les deux éléments centraux du mémoire du CIA sont le climat de confiance déficient au sein de l'industrie acéricole et le manque de transparence des actions de la FPAQ. En ce qui concerne le climat régnant dans le secteur acéricole, le mémoire cite plusieurs extraits du rapport de **l'évaluation périodique précédente paru en février 2003**.
- ✘ En résumé, le Conseil rappelle que la Régie constatait alors un climat tendu entre les intervenants de l'industrie et recommandait que la Filière soit la structure permettant la concertation et le développement durable de l'acériculture au Québec. Quant au manque de transparence de la Fédération, le Conseil cite à nouveau des éléments du précédent rapport de l'évaluation périodique, dont l'énoncé qui suit :« *Pour contribuer à l'amélioration du climat de confiance entre la Fédération et les intervenants, la Régie recommande à la Fédération de faire des efforts requis pour améliorer la transparence de l'application de la convention et des règlements qu'elle a adoptés et en diffuser les résultats* »

2011-Évaluation périodique RMAAQ

- ✘ Néanmoins, le CIE indique que certains points doivent être mentionnés, notamment :
 - a) Le manque de transparence et le climat de confiance
Malgré une amélioration, le CIE estime que le climat de confiance et la transparence des actions de la Fédération demeurent déficients.
 - b) Le nombre de griefs devant la Régie
Le CIE relève que le nombre de griefs déposés par la Fédération devant la Régie demeure important en comparaison avec les autres productions. Il indique que le sirop transigé au noir constitue une grande menace pour l'industrie d'où la nécessité de comprendre les raisons qui favorisent le marché noir afin d'apporter les correctifs requis.

- ✘ etc, etc, etc.